

Bulletin d'histoire politique

La CECM et le Rapport Parent

Robert Gagnon



Volume 12, Number 2, Winter 2004

Le Rapport Parent, 1963-2003. Une tranquille révolution scolaire ?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060687ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060687ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gagnon, R. (2004). La CECM et le Rapport Parent. *Bulletin d'histoire politique*, 12(2), 33–40. <https://doi.org/10.7202/1060687ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2004

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

La CECM et le Rapport Parent

ROBERT GAGNON
UQAM

Au milieu des années soixante, l'un des membres de la Commission Parent, le sociologue Guy Rocher, lançait cette boutade qui n'en était peut-être pas une : la CECM « forme un deuxième ministère de l'Éducation »¹. Avec son armada d'experts qu'étaient les conseillers pédagogiques, les orienteurs, les pédagogues et les psychologues, la CECM en a mené effectivement large dans les nombreux comités et groupes de travail qui s'affairaient à mettre en branle les recommandations du Rapport Parent. Avant de rendre compte de l'implication de la CECM dans la réforme de l'éducation issue de la Commission Parent, il est bon de rappeler que la plus grande commission scolaire du pays avait connu un vent de changement dès le début des années soixante qui l'a prédisposée à jouer un rôle de premier plan dans les grands bouleversements que s'apprêtait à connaître le monde de l'éducation.

UNE RÉVOLUTION TRANQUILLE À LA CECM

Au début des années soixante, la direction de la CECM subit un renouvellement qui marquera profondément l'institution. En 1961, Eugène Doucet tire sa révérence après douze ans à la présidence de la CECM. Ami personnel de Maurice Duplessis et président du quotidien *Montréal-Matin*, l'homme n'est aucunement associé aux forces progressistes qui, dans les années cinquante, piaffent d'impatience et rêvent d'un Québec émancipé du carcan clérico-conservateur. Il mène au cours de cette décennie une partie de bras de fer avec l'Alliance des professeurs qui ressemble à celle que son ami premier ministre entretient avec d'autres syndicats. Bref, la CECM reste attachée à des valeurs traditionnelles et demeure « une forteresse de chrétienté »². Or, la mort de Duplessis et celle de Pie XII vont rapidement changer les choses. En 1960, le cardinal Léger, qui s'était montré jusque-là très conservateur, sort transfiguré d'une retraite après la mort de Pie XII. Il se convertit alors au dialogue et à l'ouverture aux laïcs, valeurs prêchées par le nouveau pape Jean XXIII. Il devient le premier évêque de Montréal à désigner des commissaires laïques à la CECM. Rappelons qu'alors le mode de nomination des commissaires fait en sorte que l'évêché nomme trois des sept commissaires, les quatre autres étant désignés par le gouvernement provincial³. Le choix

du cardinal s'arrête alors sur des hommes issus de milieux qui n'avaient jamais été représentés à la Commission. Il s'agit de Ferdinand Biondi, directeur des programmes à CKAC, Paul-Henri Lavoie, agronome et directeur de la revue *La Terre de chez nous* et Jean-Paul Lefebvre de la CSN. C'est l'avocat Marc Jarry, commissaire nommé par le gouvernement et ancien secrétaire général de l'Université de Montréal, qui remplace à la présidence Eugène Doucet. La nouvelle équipe de direction de la CECM va se retrouver au cœur de l'action. En effet, le nouveau gouvernement de Jean Lesage vient de voter une série de lois appelées à donner un vigoureux coup de barre au système d'éducation québécois. La grande charte de l'éducation accroît substantiellement le rôle et l'investissement financier de l'État en éducation. Surtout, elle instaure une commission royale d'enquête sur l'éducation qui aura des répercussions non seulement sur le système scolaire mais sur l'ensemble de la société québécoise.

LA RESTRUCTURATION SCOLAIRE À MONTRÉAL ET LA CECM

L'un des principaux objectifs de la commission Parent est de rendre l'école secondaire accessible à tous. Objectif difficile à atteindre pour les 1500 commissions scolaires disséminées sur le territoire québécois. L'opération 55 est lancée en 1964 pour permettre la création d'un réseau de 55 commissions scolaires régionales catholiques auxquelles s'ajoutent neuf commissions régionales protestantes. L'opération est terminée l'année suivante. Or ce programme ne touche pas les deux grands centres urbains que sont Montréal et Québec. Le territoire de l'île de Montréal, où vit, près de 40% de la population du Québec, regroupe 41 commissions scolaires. Ce morcellement entraîne une inégalité des charges financières imposées aux contribuables, qui résulte bien souvent en une inégalité des services offerts à la population. Les zones défavorisées, qui nécessitent un surplus d'investissement, sont bien souvent celles qui reçoivent le moins. Par ailleurs, le caractère de plus en plus cosmopolite de l'île et les problèmes linguistiques occasionnés par l'anglicisation massive des immigrants constituent des faits nouveaux qui militent en faveur d'une restructuration en profondeur du système scolaire public montréalais.

La commission Parent se voit confier la tâche de préparer des recommandations sur les modalités de la régionalisation dans l'île de Montréal. De son côté le ministre de l'Éducation, Paul Gérin-Lajoie, forme sept comités de planification (cinq catholiques et deux protestants) chargés de faire un relevé de l'équipement scolaire existant, des bassins de population et des besoins de nouveaux immeubles pour assurer l'enseignement secondaire à tous les jeunes de la région de Montréal⁴. La CECM, quant à elle, met sur pied son

propre comité « Opération 55 » qui prend le nom de Comité consultatif de planification. Une trentaine de groupements (administratifs, éducatifs, socio-économiques) y sont représentés. Il a pour mission de « soumettre à la CECM un plan d'équipement scolaire afin d'assurer à tous les jeunes les enseignements adaptés à leurs aptitudes et à leurs ambitions »⁵. Comme cette mesure est intimement liée à divers facteurs, le Comité consultatif crée des sous-comités qui étudient les questions relatives aux maisons d'éducation indépendantes, à la coéducation (enseignement mixte garçons-filles), à la confessionnalisation, à l'enfance exceptionnelle, etc.

En 1966, le rapport Parent recommande la création de sept grandes commissions scolaires régionales unifiées et non confessionnelles, sous le contrôle administratif d'un conseil de développement scolaire pour l'ensemble de l'île. Il recommande également l'élection d'un certain nombre de commissaires par la population. Pour réaliser ce projet, il faudra abolir progressivement toutes les petites commissions scolaires et découper dans le territoire de la CECM des unités scolaires moins grandes⁶. Ces recommandations suscitent des réactions immédiates et, dès l'automne 1966, le Conseil supérieur de l'éducation tient une consultation publique auprès des milieux concernés. C'est à ce moment que le processus va déraiper. Bien que le Conseil supérieur de l'éducation et le comité catholique soient favorables aux recommandations du rapport Parent, le comité protestant, lui, marque son opposition à plusieurs points importants. L'impasse subsiste et le gouvernement recule. Pour ne pas perdre la face, il crée un Conseil de la restructuration scolaire⁷ dont le mandat est :

[d]e promouvoir la régionalisation et la démocratisation de l'administration de l'île de Montréal à la lumière du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement et du rapport du Comité de coordination de la planification de la région métropolitaine de Montréal et de toute autre étude pertinente⁸.

En septembre 1967, le gouvernement nomme les 18 commissaires du Conseil. Le vice-président n'est nul autre que le vice-président de la CECM, l'ancien instituteur Joseph L. Pagé. Quatre autres commissions scolaires de l'île de Montréal sont représentées par l'un de leurs membres, tout comme la plupart des associations d'enseignants. La CECM compte, quant à elle, quatre représentants. Un an plus tard, le Conseil remet au ministre ses recommandations qui rejoignent pour l'essentiel celles du rapport Parent. La principale différence étant qu'il ne s'agit plus de créer des commissions scolaires unifiées mais linguistiques. La création d'un conseil scolaire est également prévue. Le commissaire de la CECM, Joseph Pagé, en est le principal instigateur et le rapport du Conseil est mieux connu sous le nom du rapport

Pagé. L'année suivante, le ministre de l'Éducation dépose en première lecture le projet de loi 62 qui vise à régler une fois pour toutes le problème de la restructuration scolaire de l'île. Si le projet de loi est adopté, les commissions scolaires existantes devront être remplacées par 11 nouvelles commissions scolaires, dont le rôle est essentiellement pédagogique. Elles seront chargées d'offrir à la fois l'enseignement catholique, l'enseignement protestant et l'enseignement autre que catholique et protestant. Des comités de parents seront mis sur pied et un conseil scolaire de l'île est prévu pour coordonner les activités de ces commissions. Le projet de loi bouleverse de fond en comble l'administration scolaire à Montréal. Les commissions scolaires représenteront désormais toute la population d'un territoire donné. Elles auront, en matière religieuse, la même neutralité que l'État et les commissaires seront élus en partie au suffrage universel. Ainsi la commission scolaire ne sera plus du ressort d'un groupe religieux ou ethnique, comme elle l'est toujours depuis près de 125 ans, mais, souligne un observateur bien informé de l'époque « un corps politique faisant partie de l'État, dont elle est une émanation et un prolongement »⁹.

Il ne faut pas s'étonner que, du côté catholique, le projet de loi s'aliène les autorités religieuses qui s'étaient appuyées sur les commissions scolaires pour promouvoir la foi chrétienne. Du côté des anglo-protestants, la confessionnalité leur avait surtout permis d'ériger un système scolaire autrement plus riche et mieux coordonné à l'enseignement supérieur que celui des catholiques. La déconfessionnalisation des écoles et des structures, la disparition des commissions scolaires locales et la confusion des pouvoirs accordés au Conseil scolaire soulèvent donc les critiques chez certains organismes catholiques et protestants. Les évêques s'y opposent tout comme l'Association des parents catholiques du Québec. Les milieux anglophones en général s'insurgent violemment contre le projet de loi et, chez les protestants, seule l'Église anglicane l'appuie. La Commission des écoles protestantes du grand Montréal (CEPGM) pèse de tout son poids pour le faire échouer, en soulignant que cette loi ne respecte pas le droit des minorités. Elle n'acceptera pas d'être assimilée aux francophones. Or les commissaires de la CECM appuient le projet en conseillant au gouvernement de donner au français un statut prioritaire au sein du Conseil scolaire¹⁰.

Les pressions exercées par les anglo-protestants et certains groupes catholiques sont trop fortes et le gouvernement renonce, encore une fois, à son projet de réforme. Le Parti libéral qui prend le pouvoir en 1970 s'attaque à son tour à l'épineux problème de la restructuration scolaire. L'année suivante, le ministre de l'Éducation, Guy Saint-Pierre, présente le projet de loi 27 portant sur le regroupement des commissions scolaires et le projet 28 concernant la restructuration scolaire de l'île de Montréal. Toujours dans

le sillon du rapport Parent et reprenant les grandes lignes du défunt projet de loi 62, le gouvernement Bourassa propose la création de 11 commissions scolaires unifiées. Malgré les efforts du gouvernement pour minimiser le plus possible l'opposition des groupes de pression, le même scénario se répète. Une fois de plus la CECM appuie la réforme, mais la taille de son organisation et le nombre imposant de ses élèves qu'elle instruit ne suffisent pas à contrer les forces anglo-protestantes et ultra-catholiques qui réussissent à faire reculer le ministre de l'Éducation. Incapable d'imposer une réforme en profondeur, le gouvernement Bourassa réussit tout de même à réduire le nombre des commissions scolaires, à créer le Conseil scolaire de l'île de Montréal et à instaurer le suffrage universel pour la nomination des commissaires de la CECM et de la CEPGM. Ce sont là les trois principaux éléments de la *Loi pour favoriser le développement scolaire dans l'île de Montréal*, adoptée en décembre 1972¹¹.

LE RÔLE DE LA CECM DANS LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION

Jusqu'en 1960, l'élaboration des programmes d'études, qui relève du Département de l'instruction publique, était confiée à des comités ou à des commissions dont la majorité des membres venait des écoles normales, des collèges classiques ou des commissions scolaires. L'autorité centrale avait ainsi sollicité, à maintes reprises, le personnel de la CECM. Or, le système scolaire n'avait pas encore subi de grands bouleversements. Tout se bouscule dans les années soixante. Avec la réforme de l'éducation qui s'effectue dans le sillage du rapport Parent, une collaboration étroite s'établit entre le ministère de l'Éducation et les services pédagogiques de la CECM où oeuvrent des dizaines de spécialistes et de professionnels. Formés dans les départements universitaires ou dans le creuset des écoles normales, ces derniers sont appelés à jouer un rôle capital dans l'élaboration des nouveaux programmes et dans l'expérimentation de nouvelles méthodes pédagogiques.

Dès 1963, la CECM entame une réorganisation en profondeur de ses services pédagogiques¹². Ainsi le Bureau de la recherche est réaménagé et le Bureau de perfectionnement de l'enseignement est créé. Le nombre des conseillers pédagogiques connaît alors un bon prodigieux¹³. La même année les activités du Département de l'instruction publique s'intensifient, et les comités et les sous-comités d'étude se multiplient. Les membres du personnel de la CECM n'ont jamais été aussi sollicités par le Département de l'instruction publique. À la veille du remplacement de ce dernier par le ministère de l'Éducation, la CECM s'interroge d'ailleurs sur le rôle qu'elle devra jouer au sein du nouveau ministère qui réclame aussitôt l'aide de son personnel¹⁴ dont l'utilisation des services est soumise à des règles précises¹⁵. Ainsi, lors

de sa première année de fonctionnement, en 1964-1965, le ministère s'assure de la collaboration du Bureau de perfectionnement de l'enseignement de la CECM qui s'intéresse plus particulièrement à la pédagogie utilisée dans les classes et à la façon dont elle est appliquée. Cette collaboration touche quatre spécialités importantes : la langue maternelle, les mathématiques, les sciences et l'histoire. Deux préoccupations retiennent l'attention des officiers du ministère : les examens de fin d'année et le décloisonnement des programmes¹⁶.

Les nombreuses transformations suggérées par le rapport Parent nécessitent une recherche approfondie des moyens d'effectuer ce renouveau pédagogique. Les changements doivent être apportés graduellement et expérimentés avant toute généralisation. Une tâche à laquelle s'attellent les services pédagogiques de la CECM et, plus particulièrement, le Bureau de perfectionnement de l'enseignement. À l'automne 1964, les premières expériences de classes homogènes sont tentées dans trois écoles. L'année suivante, c'est l'essai de l'enseignement par équipe (*team-teaching*), puis celle de la rotation de l'enseignement. Toutes ces expériences sont observées avec attention par le ministère de l'Éducation qui relaie l'information aux autres commissions scolaires. L'enseignement par l'audiovisuel constitue une autre expérience suivie attentivement par le ministère. Il serait fastidieux d'énumérer toutes les méthodes pédagogiques élaborées par les membres du personnel de la CECM pendant cette période. Qu'il suffise de dire que le ministère de l'Éducation a constamment exploité les ressources humaines que la CECM avait recrutées depuis deux décennies et qui constituaient sûrement le plus important noyau d'experts dans le domaine de l'éducation. Ce sont par exemple, les spécialistes du Bureau de l'enseignement professionnel qui ont rédigé le matériel didactique pour les classes occupationnelles au secondaire, matériel que le ministère lui a demandé d'offrir aux autres institutions. La CECM s'est distinguée tout particulièrement en ce qui concerne l'enfance inadaptée. Dès 1968, les services spéciaux se voient confier la responsabilité d'élaborer un programme d'études pour les classes d'attente et un autre pour la formation professionnelle des élèves physiquement handicapés. L'année suivante un autre programme est présenté au ministère, celui-là pour les élèves déficients mentaux légers au secondaire. Bref, l'apport de la Division des services spéciaux de la CECM au Service de l'enfance inadaptée du ministère de l'Éducation conduit ce dernier à rédiger un programme officiel pour ces catégories d'élèves¹⁷.

La question de l'éducation aux adultes, on le sait, a été un volet important abordé par le rapport Parent. Encore là, la CECM s'est distinguée comme un acteur majeur dans l'élaboration de ce secteur au cours des années soixante. En 1962, le ministre de la Jeunesse confie à un comité, présidé par

Claude Ryan, le mandat d'étudier la question. L'une des recommandations du rapport Ryan, remis au ministre l'année suivante, stipule que les commissions scolaires s'occupent de l'éducation des adultes et que « l'école devient un centre communautaire de toute la population, équipé pour servir les adultes autant que les jeunes... »¹⁸. Pendant la même période, la CECM crée de son côté un comité d'éducation des adultes en juillet 1962. L'une de ses principales recommandations est la création d'un bureau de l'éducation des adultes. Le Service de l'éducation des adultes (SEA) de la CECM voit le jour en juin 1964. Rapidement, une collaboration s'instaure entre ce dernier et le ministère de l'Éducation. Ainsi, six expériences pilotes de cours populaires et de formation générale et professionnelle sont menées qui sont subventionnées, en partie, par le ministère¹⁹. Par ailleurs, l'enseignement des langues est également l'une des préoccupations majeures du SEA qui inaugure des cours un peu partout sur le territoire de la Commission. Les immigrants représentent la grande partie de la clientèle. Dès 1966, une équipe de coordonnateurs, spécialistes de diverses disciplines, amorce l'élaboration de programmes d'enseignement adaptés aux caractéristiques et aux besoins des adultes. En collaboration avec le ministère de l'Éducation, ils mettent au point un système de crédits. Ces travaux ont des répercussions à l'échelle du Québec, puisque 30 commissions scolaires régionales vont utiliser les programmes conçus par la CECM.

CONCLUSION

Le rapport Parent a joué le rôle de catalyseur dans la réforme du système scolaire québécois. Il ne faut pas occulter, toutefois, l'apport des nombreux acteurs qui, au cours des années charnières de la Révolution tranquille ont rendu possible, hors du cénacle de la Commission Parent, une telle remise en question d'un système vieux de plus de cent ans et qui ont, ensuite, contribué à en ériger un nouveau. Certains l'ont fait à titre individuel, comme le frère Untel, qui, dès 1959, clamait dans les pages du *Devoir* l'incompétence du Département de l'instruction publique et réclamait la démission de ses fonctionnaires. Faire *tabula rasa* de structures vieilles de 120 ans et rebâtir tout un système sur des socles neufs n'étaient pas une mince tâche et ne pouvaient reposer sur les épaules d'individus isolés. Nous croyons avoir montré que la CECM qui, à l'époque, représentait l'une des institutions les plus imposantes dans le milieu scolaire, a, pour sa part, participé activement à la réalisation des principaux objectifs contenus dans le rapport Parent, notamment ceux liés à la restructuration scolaire de l'île de Montréal, l'introduction de nouveaux programmes pédagogiques, le développement de la formation professionnelle et la promotion de l'éducation des adultes.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. « Il faut maintenant faire l'Opération 55 à Montréal », *Conférence prononcée par Guy Rocher à la Chambre de commerce du district de Montréal*, 8 novembre 1966, Archives de la CECM.
2. C'est l'expression employée dans une brochure qui relate l'histoire de la CECM entre 1940 et 1986. Voir J.-P. Charbonneau, *Coup d'œil sur la CECM, 1940-1986*, CECM, 1986, p. 8.
3. Le mode de nomination des commissaires a connu plusieurs transformations tout au long de l'histoire de la CECM. Celui dont il est question ici fut en vigueur de 1947 à 1973. Pour une description des différents modes de nomination voir : R. Gagnon, *Histoire de la CECM*, Montréal, Boréal, 1996, p. 355-356.
4. « Il faut maintenant faire l'Opération 55... », *op. cit.*
5. CECM, *Rapport du Comité consultatif de la CECM*, 1966, Archives de la CECM.
6. « Il faut maintenant faire l'Opération 55... », *op. cit.*
7. J.-P. Proulx, *La restructuration scolaire de l'île de Montréal. Problématique et hypothèses de solution*, Montréal, Conseil scolaire de l'île de Montréal, 1976, p. 3-4.
8. Cité par J.-G. Leblanc, *Les groupes de pression et la restructuration scolaire dans l'île de Montréal*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1976, p. 29.
9. Guy Rocher, cité par *Les groupes de pression ...*, p. 3.
10. *Ibid.*
11. *Le Soleil*, 8 décembre 1972.
12. Voir R. Gagnon, *Histoire de la CECM*, *op. cit.*, p. 250-254.
13. De 10 en 1963-1964, leur nombre passe à 28 en 1968-1969.
14. Lettre de Gérard Barbeau, directeur du Service des études, à Marc Jarry, président-directeur général, 2 novembre 1964, Archives de la CECM.
15. Lettre de Marc Jarry, président-directeur général, à J.-M. Joly, directeur des programmes et examens, ministère de l'Éducation, 16 novembre 1964, Archives de la CECM.
16. J.-P. Tardif, *Les responsabilités des membres du Bureau de perfectionnement de l'enseignement*, Mémoire préparé à la demande du directeur des études par le coordonnateur de la recherche, 1er décembre 1965, Archives de la CECM.
17. Lettre de J.-J. Pâquet à J.-P. Tardif, 28 septembre 1970, Archives de la CECM.
18. Cité par P. Léveillé-Éthier, *Le Service de l'éducation des adultes à la CECM*, p. 6, Archives de la CECM.
19. Deux expériences ont lieu dans des quartiers populaires, Saint-Henri et Montréal-Nord, trois autres auprès des employés de l'hôpital Notre-Dame, du centre administratif de la CECM et d'Hydro-Québec, *Bulletin d'information de la CECM*, V, 4, avril 1969, p. 28 et IV, 8, octobre 1968, p. 62.